HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Droit, économie, gestion »

Présenté par

l'Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]	*Au nom du comité d'experts,*[2]
Michel Cosnard, président	Evelyne Lande, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Droit, économie, gestion* regroupe des formations proposées par l'UFR (Unité de formation et de recherche) de Droit et des sciences politiques, l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) et l'IEMN-IAE (Institut d'économie et de management de Nantes – Institut d'administration des entreprises).

Ces formations se déclinent en :

- Deux licences généralistes en trois ans, une en *Droit* et l'autre en *Economie et gestion*.
- Une licence suspendue en un an, la licence *Administration publique*.
- Quatre licences professionnelles (*Métiers du notariat*, *Assurance banque finance : Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*, *Assurance banque finance : Conseiller commercial assurance*, *E-commerce et marketing numérique*). La licence professionnelle *E-commerce et marketing numérique* a ouvert en 2015 et n'a donc pas fait l'objet d'une évaluation par le HCERES.
- Huit mentions de master, quatre en droit (*Droit privé et sciences criminelles* se déclinant en 8 spécialités, *Droit social* se déclinant en 2 spécialités, *Etudes européennes et internationales* se déclinant en 6 spécialités et adossée également au champ *LLSHS* (*Lettres, langues, sciences humaines et sociales*), *Droit public* se déclinant en 4 spécialités) et quatre en économie-gestion (*Management* se déclinant en 8 spécialités, *Comptabilité-contrôle* se déclinant en 2 spécialités, *Finance et affaires internationales* se déclinant en 5 spécialités et *Analyse et politique économique* se déclinant en 3 spécialités).

Consécutivement au choix de l'université de calquer les champs de formations sur les pôles existant dans l'établissement, le champ *Droit, économie, gestion* a été structuré en excluant les formations relevant de la gestion portées par les quatre IUT (Institut universitaire de technologie) de l'Université de Nantes, formations qui sont incluses dans le champ *Technologie*.

Ce champ accueille en licence 3 800 étudiants (avec une hausse globale de 300 étudiants sur les 3 dernières années ayant nécessité la mise en place d'une capacité d'accueil pour limiter les effectifs de la licence *Droit*) et 2 300 étudiants en master (effectifs plus stables à ce niveau).

Ce champ englobe quatre laboratoires de recherche en droit, économie et gestion accueillant 145 enseignants-chercheurs (EA (Equipe d'accueil) Centre de droit maritime et océanique accueillant 11 enseignants-chercheurs, UMR (Unité mixte de recherche) Droit et changement social accueillant 51 enseignants-chercheurs, EA Institut de recherche en droit privé accueillant 9 enseignants-chercheurs, et EA Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique accueillant 74 enseignants-chercheurs). L'ED (Ecole doctorale) de rattachement n'est pas spécifiée dans le rapport, il s'agit probablement de l'ED DEGEST (Droit économie gestion environnement société et territoire) (ED commune aux universités de Nantes, d'Angers et du Maine).

Le champ *Droit, économie, gestion* est l'un des six pôles de l'Université de Nantes et représente près de 25% des effectifs étudiants de l'Université de Nantes. Il est géographiquement localisé sur le campus du Tertre à Nantes et sur le campus de la Courtaisière à la Roche-sur-Yon en Vendée mais certaines formations sont aussi localisées dans certaines villes de la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements (Angers) ou bien à l'étranger (Vietnam, Cambodge, Egypte, Bulgarie).

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

L'organisation de l'offre de formation au sein du champ

L'offre de formation est globalement bien structurée et permet un continuum licence/master/doctorat sur l'ensemble des domaines disciplinaires du droit, de l'économie et de la gestion. La spécialisation est progressive tout en permettant des passerelles au niveau licence ; elle est plus clairement définie en fonction de métiers au niveau des licences professionnelles et des masters. Néanmoins, certaines mentions doivent encore éclaircir leur positionnement ; c'est le cas de :

- la licence suspendue *Administration publique* et plus largement du devenir de l'IPAG qui n'accueille que 50 étudiants par an dans des formations diplômantes (contre 3 900 pour l'UFR de Droit et 2 200 pour l'IEMN-IAE) ;

- le parcours *Assistant juridique* de la licence de *Droit* qui pourrait relever d'une licence professionnelle car il possède une vocation d'insertion professionnelle plus immédiate ;

- les parcours de la licence *Economie et gestion* qui mériteraient d'être réexaminés car certains parcours, hérités des formations antérieures à la création de l'IEMN-IAE, apparaissent très proches et nuisent probablement à la lisibilité de l'offre ;

- enfin, certaines spécialités de master (master *Management* spécialité *Métiers du conseil et de la recherche*, master *Droit public* spécialité *Histoire du droit* et spécialité *Droit public et administration*, master *Analyse et politique économique* spécialité *Evaluation économique du développement durable*) à effectifs très restreints posent la question de l'attractivité des formations et de leur adéquation aux besoins de leur environnement.

A contrario, il est à noter que certaines formations tentent des approches pluridisciplinaires fructueuses, telles que la licence de *Droit* parcours *Droit – Langues étrangères appliquées* (*LEA*) (double diplôme), la licence *Economie et gestion* parcours *International*, le master *Droit privé et sciences criminelles* spécialité *Juriste trilingue*, ou encore le master *Etudes européennes et internationales*. Le master *Droit social* spécialité *Droit social et management des ressources humaines* s'inscrit également dans une approche pluridisciplinaire avec la gestion, mais une coopération plus large avec le master *Management* spécialité *Conseil en organisation et management des ressources humaines* permettrait de mutualiser certains enseignements voire de réfléchir à l'intérêt d'une double diplomation.

Les modalités pédagogiques mises en œuvre au sein du champ

Les modalités pédagogiques sont conformes aux exigences attendues à ce niveau de formation. Au niveau licence, on pourra toutefois noter la faible place de la professionnalisation en particulier dans les formations juridiques. Ainsi, des stages sont proposés de manière facultative en licence en *Droit* (à l'exception des parcours *Europe* et *Assistant juridique*). A titre de comparaison, les huit parcours de troisième année de la licence *Economie et gestion* prévoient des stages obligatoires. Au niveau master, la place de la professionnalisation est plus importante via des stages obligatoires ou l'organisation de l'année en alternance. Les dossiers ne sont pas toujours très clairs sur les modalités pédagogiques de l'alternance et les effectifs concernés. Leur développement est néanmoins une source d'attractivité forte des masters et démontre une capacité d'adaptation des équipes pédagogiques aux besoins de l'environnement socio-économique. A noter également que le suivi des stages est très variable selon les masters.

Au niveau de la recherche, les différentes spécialités de masters sont adossées à des laboratoires de recherche : le LEMNA (Laboratoire d'économie et management de Nantes - EA 4272) pour les formations en économie ou en gestion et la mention *Droit social* spécialité *Droit social et management des ressources humaines*, l'IRDP (Institut de recherche en droit privé – EA 1166) pour la mention *Droit privé et sciences criminelles* (pour sept spécialités), le DCS (Droit et changement social - UMR 3128) pour la mention *Droit social*, la mention *Droit public* et la mention *Droit privé et sciences criminelles* (une spécialité *Droit pénal et sciences criminelles*), le Centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité (EA 1162) pour la spécialité *Juriste trilingue* de la mention *Droit privé et sciences criminelles*, le CRENAU (Centre de recherche nantais architecture et urbanité - UMR 1563) pour la spécialité *Villes et territoires* de la mention *Droit public*.

L'internationalisation des formations est très variable selon le niveau d'étude et les mentions visées. Elle se traduit par l'enseignement de langues étrangères sans toutefois proposer de préparations ou de certifications en langue à l'exception des parcours mixtes tels que la licence de *Droit* parcours *Droit – LEA* (double diplôme), la licence *Economie et gestion* parcours *International*, le master *Droit privé et sciences criminelles* spécialité *Juriste trilingue*, le master *Etudes européennes et internationales* et le master *Management* spécialité *Management international franco-chinois*. Plusieurs parcours de formation de l'IEMN-IAE sont proposés à l'étranger (le master *Management* spécialité *Management de projet en innovation et entrepreneuriat* et le master *Finance et affaires internationales* spécialité *Finance et logistique maritime internationales* délocalisés au Vietnam, le master *Finance et affaires internationales* spécialité *Finance, banque, assurance, Vietnam et Sud-Est asiatique* spécifiquement développé en formation continue au Vietnam et au Cambodge, le master *Management* spécialité *Administration des entreprises* délocalisé en Bulgarie et la troisième année de licence *Economie et gestion* parcours *Gestion* et la première année du master *Management* en Egypte).

Des dispositifs d'aides à la réussite sont proposés pour la licence *Economie et gestion* par le biais d'un tutorat assuré par des étudiants de deuxième année de master. Cela ne semble pas toutefois être une solution satisfaisante, les étudiants en difficultés ne sollicitant pas les étudiants-tuteurs. Au niveau de la licence *Droit*, le volume de travaux

dirigés a été certes augmenté mais il n'existe pas de remise à niveau des étudiants alors même qu'en première année de licence le public accueilli se diversifie et que les taux de réussite demeurent faibles.

En ce qui concerne les passerelles, au niveau des licences professionnelles, on note que les étudiants proviennent principalement de formation du type BTS (Brevet de technicien supérieur), marginalement de DUT (Diplôme universitaire de technologie) et quasiment pas de deuxième année de Licence (L2). Au niveau des licences, la troisième année de licence *Economie et gestion* est largement ouverte et accueille des étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS en gestion ; il en va de même de la licence d'*Administration publique* qui prépare des étudiants venant de filières courtes (bac+2) ou déjà titulaires d'un master aux concours de la fonction publique. Pour les autres formations, les passerelles sont possibles au sein d'une même mention, mais apparaissent plus restreintes entre mentions, à l'exception notable de la spécialité *Administration des entreprises* du master *Management* dont la vocation est d'accueillir des non gestionnaires. Certaines passerelles au sein d'une mention sont soumises à une sélection en fonction de prérequis (par exemple linguistiques pour les filières Droit–Langue ou prérequis en comptabilité pour le parcours *Comptabilité-contrôle* de la licence *Economie et gestion* et le master *Comptabilité-contrôle* préparant aux métiers de l'expertise-comptable). L'objectif de la mise en place de ces prérequis est de favoriser la réussite des étudiants.

Les modalités d'enseignement sont très variables selon les niveaux et les parcours. Les licences professionnelles sont ainsi largement, et logiquement, ouvertes à l'alternance (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) à l'exception de la licence professionnelle *Métiers du notariat*. Il en va de même de quatre des spécialités du master *Management* ou encore du master *Droit social*. Pour les autres mentions, le nombre d'étudiants concernés par des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage est plus faible même s'il tend à se développer. Ce développement pourrait être favorisé par l'usage du numérique et le déploiement de pratiques pédagogiques plus innovantes. Certes, les formations intègrent une préparation au C2I (Certificat informatique et internet), et en fonction des spécialités, l'usage de logiciels spécialisés ou de bases de données professionnelles (par exemple des logiciels de traitement statistique, les bases de données financières et juridiques). Néanmoins, l'utilisation de jeux de simulations et de plateformes d'enseignement à distance est encore assez rare ; il en va de même de l'utilisation de méthodes pédagogiques interactives (projets tuteurés en groupe) qui permettraient d'aider en particulier les étudiants de première année de licence mais aussi de renforcer l'ancrage professionnel des formations. Enfin, il est à noter que l'accès aux salles informatiques en droit est difficile du fait d'une insuffisance de salles équipées et que l'accès à certaines bases de données juridiques dépend du budget du master (non mutualisation du coût des bases de données au niveau de l'université). Les licences professionnelles et les masters bénéficient de partenariats forts avec les entreprises et les acteurs socioéconomiques de la région.

Les modes d'évaluation retenus combinent la plupart du temps des contrôles continus, des examens terminaux et, au niveau master, des soutenances orales de mémoires. Certains dossiers n'indiquent qu'une seule session d'examen (master *Etudes européennes et internationales*, master *Droit privé et sciences criminelles*) ou des contrôles continus de certaines matières sanctionnés par une seule évaluation (licence professionnelle *Assurance banque finance*). A noter que pour le master *Analyse et politique économique*, le jury ne se réunit qu'une fois par an.

Les étudiants accueillis au sein du champ et devenir des diplômés

Les effectifs accueillis sont en hausse au niveau licence ayant amené la mise en place de capacités d'accueil pour limiter les flux entrants d'étudiants pour les deux licences généralistes (*Droit* et *Economie et gestion*). Les taux de réussite en première année sont de 50% en licence *Economie et gestion* et 60% en *Droit* relevant la difficulté d'un accueil de néo-bacheliers venant de cursus très différents. Sur les autres années de la licence et au niveau des licences professionnelles ou des masters, les taux de réussite sont bons à excellents, à l'exception de la licence suspendue *Administration publique* (70%).

L'insertion professionnelle est globalement bonne pour l'ensemble des licences professionnelles ainsi que pour les différents masters. Néanmoins, les données fournies dans les dossiers sont parcellaires et datées avec des taux de réponses parfois très faibles rendant difficile l'exploitation des statistiques. De même, le suivi du devenir des étudiants qui quittent l'université en cours de cycle, des diplômés de licence et des diplômés des campus à l'étranger n'est pas fait (ou n'a pas été présenté).

Pilotage des formations

Le pilotage des formations est assuré par des équipes d'enseignants-chercheurs, associés parfois à des professionnels (pour les licences professionnelles en particulier). Au niveau master, la part des professionnels intervenant dans les formations est conforme à leur finalité professionnelle ou recherche (de 30 à 40% en moyenne). Certaines formations n'ont pas encore mis en place de conseils de perfectionnement tandis que pour d'autres il s'agit d'une pratique récente. L'évaluation des enseignements par les étudiants semble perfectible.

Points forts :

- Une offre de formation cohérente et globalement attractive.
- Un fort ancrage dans l'environnement socio-économique régional.
- Une insertion professionnelle globalement satisfaisante.
- Une ouverture à l'international et des cursus pluridicisplinaires.
- Un solide adossement à la recherche.

Points faibles :

- Le périmètre du champ exclut les formations relevant du droit, de l'économie et de la gestion portées par les IUT.
- Le taux de réussite en première année de licence.
- Une faible place de la professionnalisation en particulier dans les formations juridiques au niveau licence.
- Un nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion.
- Quelques formations à très faibles effectifs.
- Un positionnement peu clair de certaines formations (licence *Administration publique*, les parcours de la licence *Economie et gestion* et le master *Analyse et politique économique*).
- Des conseils de perfectionnement et des modalités de tenue des jurys à homogénéiser.
- Un suivi des étudiants sortant en cours de cycle et des diplômés insuffisant.

Recommandations :

Le champ *Droit, économie, gestion* propose une offre de formation permettant d'accéder à des métiers clairement identifiés. Cette offre est également remarquable par son ouverture pluridisciplinaire et internationale et son adossement à la recherche. Pour maintenir ces caractéristiques de l'offre de formation, et en lien avec la croissance des effectifs, il est nécessaire de renforcer les équipes pédagogiques notamment le nombre d'enseignants-chercheurs.

Les conseils de perfectionnement doivent aussi se tenir plus régulièrement et associer plus largement les enseignants, les professionnels du secteur et les étudiants afin de questionner le positionnement de certaines formations et les modalités pédagogiques à mettre en œuvre (ouverture plus large vers l'alternance, développement des stages en licence et en première année de master). Enfin, le suivi au niveau central du devenir des étudiants mérite d'être plus systématique et exhaustif. Afin d'atteindre de meilleurs taux de réponses, il importe de sensibiliser les équipes pédagogiques et les étudiants à l'importance de ces dispositifs.

Enfin, le périmètre du champ gagnerait à être réexaminé afin d'englober l'ensemble des formations en droit, économie et gestion.

Avis global du comité d'experts

Les formations du champ *Droit, économie, gestion* sont bien ancrées dans leur environnement socio-économique, bénéficient d'une ouverture à l'international et d'un adossement à la recherche. Ce champ constitue dès lors un élément stratégique important de la politique de l'établissement, qui plus est au regard de son poids relatif en nombre d'étudiants accueillis (un quart des étudiants). Néanmoins, de façon surprenante, ce champ n'inclut pas les DUT et les licences professionnelles (10 licences professionnelles relevant de la gestion) portées par les quatre

IUT englobées dans le champ *Technologie*. Cela obère l'appréciation de la cohérence globale de ce champ et ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble des cursus d'accès aux métiers visés par le champ *Droit, économie, gestion*.

Le champ *Droit, économie, gestion* en tant que tel demeure assez artificiel au sens où les passerelles entre le droit, l'économie et la gestion sont peu importantes et que la fusion récente des formations en économie et en gestion au sein de l'IEMN-IAE n'a pas permis une mutualisation complète des pratiques (par exemple sur les modalités de fonctionnement des jurys ou la mise en place des conseils de perfectionnement). La rationalisation de l'offre de formation au sein du champ semble toutefois en cours. Il n'existe pas à ce jour de dispositif formel ou informel de coordination au sein du champ et ni d'initiative de partage d'expérience entre les trois composantes du champ.

Les deux piliers majeurs de ce champ de formations, le droit et la gestion, présentent indubitablement chacun un potentiel d'affichage stratégique porteur pour l'établissement. Pour l'atteindre et l'exploiter pleinement, un effort de structuration doit être poursuivi au sein de chacun de ces deux domaines disciplinaires, tout en examinant les possibilités de collaborations pluridisciplinaires entre le droit, l'économie et la gestion.

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Champs formation : DEG

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Dominique AVERTY

UNIVERSITÉ DE NANTES

Eléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	DEG
Type (Licence, LP, Master)	Rapport du Champ de Formation Droit Economie Gestion
Intitulé du diplôme	CHAMP DEG
Responsable de la formation	Nicolas ANTHEAUME (Référent pôle Droit Economie Gestion)

Observations :

Sur la synthèse de l'évaluation des formations du champ:

Les éléments soulignés dans la synthèse concernent non pas le projet qui sera présenté mais une auto-évaluation des trois années passées. Les responsables des trois composantes du pôle DEG tiennent à signaler que :

- Les choix de structuration des pôles et de devenir d'une composante sont du ressort de l'Université.
- L'appréciation de l'effectif étudiant dans les formations diplômantes de l'IPAG doit s'apprécier en fonction de l'existence d'un numérus clausus qui a été fixé à 140 étudiants. Le nombre d'étudiants inscrit dans ces formations diplômantes est de 75. Par ailleurs, la synthèse semble omettre le M1 carrières publiques, également porté par l'IPAG. Une des missions clef de l'IPAG est également de préparer à des concours administratifs et d'héberger en son sein des étudiants de classes préparatoires intégrées de l'Institut Régional d'Administration. C'est une mission spécifique que ne peut réaliser facilement une faculté de droit dont les missions principales d'enseignement et de recherche sont d'une autre nature.
- Sa taille en nombre d'étudiants correspond à la taille des débouchés dans les carrières auxquelles il prépare et est adaptée aux nombre des étudiants qui seraient enclins à se positionner sur des carrières publiques. Si l'augmentation du nombre d'étudiants dans les formations diplômantes de l'IPAG reste possible, elle sera de toute façon limitée par le numérus clausus. Ce sont des actions d'informations à destination des étudiants qui permettraient une augmentation des effectifs dans les formations diplômantes portées par l'IPAG. Fusionner l'IPAG avec une autre composante n'est pas une action d'information des étudiants.

- Ni la faculté de Droit ni l'IEMN-IAE ne revendiquent l'intégration de l'IPAG à leur structure. L'IPAG fait partie de l'écosystème du pôle Droit-Economie-Gestion et s'intègre au projet de pôle Droit Economie Gestion pour le prochain quinquennal qui consiste à mettre en place des passerelles et des synergies entre les formations des composantes, partout où cela est possible, dans l'intérêt des étudiants.
- Le projet en cours sur la licence économie-gestion, portée par l'IEMN-IAE, permettra de clarifier les parcours de la licence 3. Dans l'ensemble, malgré les proximités de positionnement identifiées à raison, ces parcours accueillent tous des effectifs importants sans se faire concurrence les uns les autres.
- Certains Masters ont été repensés pour ou totalement revus pour tenir compte des questions d'attractivité. Dans le cas spécifique du Master Métiers du Conseil et de la Recherche, il s'agit d'un Master co-accrédité avec l'Université d'Angers et, par omission, l'Université n'a communiqué que sur les étudiants inscrits à Nantes et pas sur la totalité des effectifs. Les taux d'insertion professionnelle des étudiants de ce Master, à 18 et à 30 mois, sont de 100% (enquêtes SUIO de l'Université de Nantes).
- Le projet de pôle pour le quinquennal 2017-2022 incluera une collaboration plus forte entre les deux masters Droit Social et Ressources Humaines et Conseil en Organisation et Management des Ressources Humaines. D'autres projets de collaboration au niveau de la L1 et sur un Master Gestion de Patrimoine, verront également le jour.
- La mission de l'Université est d'accueillir les bacheliers qui souhaitent intégrer une licence. Les taux de réussite en licence sont liés aux conditions d'accès et de sélection à l'entrée. Selon les études menées par le Ministère de l'Education, il est à noter que dans les classes préparatoires aux grandes écoles, qui sélectionnent à l'entrée, le taux d'abandon à l'issue de la première année fluctue entre 20% et 30% selon les années, sans que ce chiffre ne soit mis en avant de manière stigmatisante. Les taux d'abandon en 1ère année de PACES sont également élevés sans que cela ne soit signalé comme anormal. Les taux de réussite en Licence en Droit Economie Gestion sont en grande partie une conséquence des modalités d'admission en L1. Ils s'amélioreront quand les composantes pourront choisir les étudiants qui entrent en première année. Cette voie n'étant pas envisageable dans le contexte actuek, il faut envisager de renforcer les dispositifs de réorientation des étudiants de L1 qui sont en échec et qui souhaitent poursuivre des études plus conformes à leurs souhaits.
- Le manque d'enseignants en sciences de gestion a déjà été souligné à de multiples reprises.
- L'amélioration du suivi des étudiants en central pourra s'améliorer à condition, de manière systématique, d'enregistrer l'adresse mail personnelle des étudiants dans les logiciels de gestion de scolarité et de sensibiliser les secrétariats de scolarité à cette question. En effet, quand les étudiants quittent l'Université, ils perdent leur adresse mail univ-nantes.fr et c'est pour cela qu'ils sont peu nombreux à répondre aux questionnaires d'insertion qui leur sont envoyés à leur adresse mail univ-nantes.

Sur l'avis global du comité d'experts

- L'intégration ou pas de certains départements d'IUT dans le pôle n'est pas une décision qui appartient au pôle Droit Economie Gestion. Il existe déjà de très bons liens entre l'IUT GEA et l'IEMN-IAE, qui doivent être développés. La densité de cette relation est toutefois limitée par un déficit d'effectifs en enseignants en sciences de gestion.
- La structure du pôle Droit Economie Gestion ne peut pas être jugée à l'aune des trois années passées, au cours desquels elle n'a pas eu d'existence réelle.
- Un référent de pôle existe désormais. Cette fonction est assurée par un des trois directeurs de composante, avec l'idée que cette responsabilité doit tourner sur une base annuelle ou tous les deux ans.

- Depuis un an une instance de concertation et de coopération a été mise en place, qui réunit les trois directeurs de composantes, qui se réunissent sur une base mensuelle. Cette instance se réunit également en formation plus élargie avec les secrétaires généraux des composantes.
- Depuis un an un bureau financier commun au pôle a été mis en place. D'autre mutualisations vont être étudiées (audiovisuel).
- La structure administrative va s'étoffer. La faculté de Droit ne comptait qu'un seul secrétaire général. Elle sera désormais dotée d'un secrétaire général, qui sera également secrétaire général du pôle droit économie gestion et d'un secrétaire général adjoint.
- Des projets sont en cours pour tisser des liens au niveau des formations (trois projets entre l'IEMN-IAE et la Faculté de Droit dont deux au niveau Master et un au niveau L1).